

Droit de loger son ex

Par Djen, le 18/05/2019 à 23:46

Mon ex conjoint vis dans la maison que nous avions acheter ensemble avec son ex. A t il le droit de la loger alors que je n ai pas donner mon accord et que la maison et toujours a nos 2 noms.

Merci

Par Visiteur, le 19/05/2019 à 00:38

Bonjour

Il habite le maison avec votre accord, je pense?

A partir de là, il peut héberger qui il souhaite si vous n'avez plus de vie commune.

En contrepartie de cette occupation, il doit vous verser une indemnité (1/2 loyer).